



## ORGANISATION DES MERCREDIS :

Le mercredi, un accueil animé par les agents d'animation du Claé, vous est proposé dans la structure de l'école des Pechs du Vers. Une participation financière est demandée aux familles (selon leur quotient familial) allant de 5 à 8 € pour l'accueil sans distinction des

demi-journées, un enfant qui ne vient que sur une demie journée sera compté en journée pleine. Attention : Il n'y a pas de cantine donc pensez au pique-nique pour les enfants qui restent toute la journée !

Les horaires sont : arrivée du matin entre 8h et 9h

Dans le cas d'un départ à midi : entre 12h et 12h15

Dans le cas d'une arrivée l'après-midi : entre 12h45 et 13h45

Les départs du soir se font entre 16h30 et 18h

Pour la bonne organisation des activités, merci de respecter ces horaires. Certaines activités nécessitent un départ de la structure ou ne peuvent pas être réorganisées avec un nombre de participants différent.

Sur inscription préalable au 06 07 72 89 23 et

[clae.lespechsduvers@orange.fr](mailto:clae.lespechsduvers@orange.fr)

Attention : Pas de transports scolaires.

# livret d'accueil



## Regroupement Pédagogique Intercommunal

### Les Pechs du Vers

Blars

Cras

Lauzès

Lentillac du Causse

Nadillac

Orniac

Sabadel-Lauzès

Sénaillac Lauzès

### Nos Coordonnées



**Questions relatives à l'organisation de la cantine, des goûters, de la garderie, des transports :** secrétariat de la mairie et Claé des Pechs du Vers :

- [mairie.lespechsduvers@orange.fr](mailto:mairie.lespechsduvers@orange.fr)
- Tél mairie : 05 65 31 33 07
- [clae.lespechsduvers@orange.fr](mailto:clae.lespechsduvers@orange.fr)
- Tél Claé : 06 07 72 89 23

**Questions relatives à l'organisation générale sur le temps scolaire**

Carole Delchambre-Marty, directrice :

- [0460138a@ac-toulouse.fr](mailto:0460138a@ac-toulouse.fr)
- 05 65 70 61 40

Le Maire :

Alain MARTY 06 74 93 06 39

Rédaction : Nadine COPOIX  
Secrétaire de mairie



# LE CENTRE DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE

## Le Claé qu'est ce que c'est ?

C'est un Centre de Loisirs Associé à l'École qui vient en remplacement de la garderie périscolaire. Le Claé propose un accueil différent aux enfants avec des choix d'activités variées durant les temps périscolaires. (pas d'obligation pour l'enfant qui reste libre d'y participer ou pas). Tess Fine-Bosc, en formation BAFD, dirige ce Claé.

En complément de Tess, l'équipe est composée de Genviève Néro (Atsem)– Anne-Marie Cont-Allibert – Marianne MARTY (en formation BaFA) – Justine MARTY

Ce service est subventionné par la Caisse d'Allocation Familiale.

Il est facturé aux parents selon le nombre de présences des enfants :  
un enfant qui arrive le matin avant 9h45 est comptabilisé sur une présence – un enfant qui reste manger à la cantine est comptabilisé sur une présence et un enfant qui part après 16h45 est comptabilisé sur une présence. Ce qui peut faire trois présences par jour pour un enfant qui arrive tôt le matin et repart tard le soir. Le tarif est évolutif en fonction du quotient familial. Il est facturé en une fois à la fin du mois en comptabilisant le nombre de présences du mois :

De 1 à 5 présences facturées entre 1 et 7 € / mois

De 6 à 18 présences facturées entre 1.5 et 8 € / mois

Plus de 18 présences facturées entre 2 et 10 €/mois



Depuis la rentrée de 2018, il est distribué, aux enfants, un goûter composé d'un **fruit Bio** dans le cadre de l'opération « découverte des fruits à l'école ».

Une fois par an une réunion est organisée avec les délégués de parents d'élèves afin de décider si l'opération est reconduite. Vos délégués sont décideurs de l'arrêt ou du maintien de la distribution et ce service est à la charge des parents. Il est facturé 3€50 par mois et par enfant. Il est facturé une fois par mois, en fin de mois, sur votre compte Carte plus.

Ce sont les parents qui vont chercher les fruits BIO et qui en assurent la livraison à l'école.

La commune avance les fonds et un point est fait en fin d'année pour s'assurer que le service s'autofinance.

### Nouveau matériel et budget annuel

Les classes sont chacune équipées d'un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc interactif. La commune a également investi dans un grand écran. Cet écran a été financé à 70 % par l'Etat dans le cadre des écoles rurales.

La commune a investi dans un logiciel et une tablette pour la gestion du Claé, financé à 80 % par la CAF.

Les tables et les chaises de la classe de Catherine ont été changées en 2020.

Chaque classe dispose d'un budget annuel alloué par la collectivité qui se compose comme suit :

Manuels scolaires et papier 1000 € - sortie en bus 750 € - cadeau de Noël 200€ - inscription piscine : 150€ - transports à la piscine 500€ (les maternelles ne participent pas aux activités de piscine) – subvention aux coopératives scolaires 200€



Depuis la rentrée de septembre 2021, nous avons changé de prestataire de service. C'est désormais la Société A.P.I. qui missionne une cuisinière dans nos locaux, que nous avons réaménagés afin de pouvoir confectionner les repas des enfants sur place. Ces réaménagements ont coûté 7000€ à la collectivité.

Les repas préparés par Aurore sont basés sur les critères qualitatifs suivants :

- Des menus saisonniers : les approvisionnements, et les recettes s'adaptent à la saison. Cela permet l'introduction de produits de saison avec une qualité gustative maximale et un approvisionnement de qualité.
- Ils travaillent principalement des viandes fraîches et d'origine France voir locale.
- Ils ne travaillent aucuns légumes en conserves : uniquement frais ou surgelés (hormis le maïs, les cœurs de palmier) ni aucun produit PPE (prêt à l'emploi) : la cuisine est faite maison sur place
- Les salades de fruits sont 100% faites maison à partir de fruit frais de saison
- Sur demande, des menus végétariens sont confectionnés.
- La loi Egalim est appliquée

**Le tarif est passé de 3€15 à 3€98. Les communes du RPI continuent à prendre en charge 1€ par repas pour les enfants demeurant sur leur commune.**

**IMPORTANT :** Sauf avis contraire de votre part, votre enfant est inscrit d'office tous les jours à la cantine.

Pour ne pas être comptabilisé, un repas doit être annulé au moins 48 heures à l'avance. Toute absence prévenue la veille ou le matin même est facturée.

Les ingrédients pour la confection des repas étant déjà dans les frigos, il n'est pas possible de la renvoyer !



## Comment je règle les présences Claé et les repas de cantine ?

Lors de l'inscription de votre enfant à l'école, vous devez obligatoirement vous rendre à la mairie avec votre livret de famille, un justificatif de domicile et le carnet de santé de l'enfant.

Vous remplirez une fiche de renseignements. Cette fiche restera en Mairie et sera copiée pour le Claé et l'école.

À la suite de votre inscription en Mairie, un compte CARTE + sera créé pour vous. Un identifiant et un mot de passe vous seront fournis dès la création de votre compte. Vous pourrez alors vous connecter sur :

<https://lespechsduvers.cartepius.fr> et alimenter le porte-monnaie de votre enfant. Les paiements se font par carte bleue, en ligne de chez vous.

**VOTRE SOLDE DOIT TOUJOURS ETRE POSITIF.**

Il n'y a aucune facturation envoyée.

Vous devrez fournir votre quotient familial CHAQUE ANNEE afin que les tarifs dégressifs soient appliqués. Sans ce document vous serez facturé au tarif maximum.

C'est en vous connectant sur le portail Carte+ que vous pouvez suivre les consommations de votre enfant.

Un pointage se fait journallement par les intervenants du Claé.

En cas d'erreur de pointage, vous devez le signaler au Claé, par mail, afin qu'une régularisation soit effectuée, s'il y a lieu, après vérifications des services. Les présences au Claé et les fruits à la récré sont comptabilisés à la fin du mois en une seule fois.

Si votre compte présente un solde débiteur, vous recevez alors un mail de relance afin que vous alimentiez le compte au plus tôt.

En fin d'année scolaire, les parents qui ne sont pas à jour de paiement se verront facturés par émission d'un titre transmis en Trésorerie. Ils devront ensuite payer ce titre, non plus sur leur compte Carte+, mais directement à la Trésorerie qui appliquera des majorations de retard si le paiement tarde à arriver.

# Transports scolaires



Les transports scolaires sont réalisés avec deux bus :

Le bus 9 places d'Anne Marie CONTE - ALLIBERT pour le secteur de :  
Nadillac, Cras, Lamothe-Cassel, Saint Martin de Vers et Saint Cernin

Et le bus 23 places conduit par Bernard RIVIERES pour le secteur de :  
Caniac du cause, Sénaillac-Lauzès, Blars, Lentillac du Cause, Sabadel-Lauzès, Lauzès et Cabrerets

**Si le matin, votre enfant ne prend pas le bus, merci de prévenir le chauffeur :  
Anne-Marie 06 82 21 92 90 - Bernard 06 40 05 56 54**

Bien qu'étant organisés par la commune, ces transports sont, en totalité, financés par la Région et il est obligatoire d'inscrire et de réinscrire chaque année votre enfant sur LIO.FR.



**Deux groupements de parents mais deux missions totalement différentes !**  
L'Association de Parents d'Elèves est un groupe de parents qui se mobilise pour organiser des manifestations qui permettent de collecter des fonds pour que l'ensemble des élèves de l'école participe à des sorties ou voyages. Une assemblée générale annuelle désigne le bureau de l'association.  
**Les Délégués de parents d'élèves** sont élus (par l'ensemble des parents) en début d'année scolaire. Ils ont pour mission de vous représenter auprès des enseignantes mais aussi des élus. Vous pouvez les contacter pour échanger de vos difficultés ou soumettre vos suggestions...

## Et l'Association « Les Péchoux » ?

C'est une association de parents qui a vocation de soutenir les activités périscolaires, intervenant auprès des enfants en proposant des activités et en soutenant les intervenants du Claé lors de sortie ou d'aides diverses. Elle est composée d'un bureau qui est élu lors de l'assemblée générale annuelle.



Les Cours de musique continuent après l'école  
Renseignements et inscriptions préalable auprès de l'école de musique de Labastide-Murat  
Mail : [ecolemusiquecausse@gmail.com](mailto:ecolemusiquecausse@gmail.com)  
Tél : 07 82 06 61 01 Guillaume ROUSSILHE

## L'école en démarche de développement durable



- Les produits d'entretien utilisés pour le nettoyage des locaux scolaires sont naturels ou bios
- Les déchets produits durant les repas de midi sont compostés ou recyclés
- Des plantations d'arbres et de plants ont été réalisées
- Les fournitures scolaires distribuées aux enfants ont été sélectionnées en critères qualité et protection de l'environnement
- Des ateliers d'éducation au goût ont été mise en place en partenariat avec la caisse primaire d'assurance maladie du Lot

**HORAIRES ECOLE : 9H00 - 12H00 et 13h30- 16h30**